

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 22 avril 2024

Délibération n° 2024.04.27

**NOMBRE DE MEMBRES**

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 10

**DATE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2024**

**DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents :** Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE et Carole SOULIER.

**Excusés :** Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT, Gaëlle RAYNAUD et Christophe WAÏT.

*Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.*

**Objet de la délibération : Validation du tableau définitif suite à l'enquête publique relative au recensement des chemins ruraux de la commune**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une délibération du 25 avril 2023, il avait été décidé de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune, selon les modalités de l'arrêté publié au journal officiel du 2 mars 2023 introduites par la loi 3DS du 21 Février 2022.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été prescrite le 18 décembre 2023 (arrêté n° 2023.114), que Monsieur Jean-Louis DELFAU a été nommé commissaire enquêteur, et que l'enquête s'est déroulée du mardi 9 janvier 2024 à 9h00 au vendredi 23 février 2024 à 16 h 30. Celle-ci avait pour objet d'assurer l'information et la participation du public.

Monsieur le Maire indique qu'un registre d'enquête a été mis à disposition du public, durant toute la durée de l'enquête, afin de recevoir ses observations. Registre sur la base duquel le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Louis DELFAU, a rédigé un procès-verbal de synthèse desdites observations, qu'il a remis à Monsieur le Maire, en date du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le mémoire en réponse présenté au commissaire enquêteur, ainsi que le rapport de conclusions de Monsieur Jean-Louis

DELFAU rendu le 20/03/2024, aux termes duquel il donne « *UN AVIS FAVORABLE au projet de recensement des chemins ruraux de la commune de Lancié* ».

Considérant que les réserves et recommandations issues de ce rapport de conclusions ont été suivies, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation, et sa validation sur le tableau définitif de l'inventaire des chemins ruraux de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le tableau définitif recensant les chemins ruraux.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,**  
**Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,**  
**Gilles ASSANT**

